Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20250227-20250203-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250203

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation

19 février 2025

Date d'affichage
19 février 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 33
Votants : 39

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires,

Étaient excusés :

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. PARIS Hubert
Mme BESNIER Claire
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
Mme GERMAIN Martine
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 20211118 du 25 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier 2021-2026,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du budget annexe « SPANC » s'équilibrant en dépenses et en recettes :

- pour la section d'Exploitation à 83 880,00 €
- pour la section d'Investissement à 543,62 €

Après présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS